

Les actions de la France en faveur de la protection et de la gestion durables des écosystèmes coralliens

Dr. Pascale **Joannot**

Représentante du ministère de la recherche au comité national de l'IFRECOR, co-représentante de Reef-check en France, chef du chantier de rénovation des collections au Muséum national d'histoire naturelle, direction des collections 57 rue Cuvier, 75005 Paris ; joannot@mnhn.fr; 00 33 1 40 79 48 75.

Mot clés : IFRECOR, ICRI, CRISP, Pacifique sud, récifs coralliens ; gestion durable

RESUME

Les récifs coralliens de la planète couvrent environ 1 million de km² et constituent les plus riches écosystèmes marins. Les pressions naturelles et anthropiques s'exerçant sur ces milieux, les rendent vulnérables et près de 70% des récifs coralliens de la planète sont menacés. Ces milieux ont une valeur d'usage directe est liée à la pêche, au tourisme et potentiellement aux substances actives marines ; il s'y ajoute une valeur d'existence qui en fait un bien public mondial.

La France a une responsabilité particulière dans ce domaine par la présence de récifs coralliens dans trois océans, et par la superficie de ces récifs.

Elle a créé l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR) dans les départements et collectivités d'outre-mer, et l'initiative française pour les récifs coralliens (CRISP) au bénéfice des petits pays insulaires du Pacifique.

LES ECOSYSTEMES CORALLIENS DE LA PLANETE

Les récifs coralliens de la planète couvrent environ 1 million de km² et constituent les plus riches écosystèmes marins. Ils ont une importance particulière dans les domaines culturel, socio-économique, et environnemental, notamment pour le demi milliard d'individus, soit environ 8% de la population de la planète, qui vit à proximité.

Pour une centaine de pays en voie de développement, l'écosystème corallien, représentant une source de subsistance (90% de protéines de l'alimentation) et de services (tourisme, industrie du loisir), nécessite une gestion rationnelle et, pour ce faire, une connaissance scientifique de son fonctionnement et plus particulièrement de son édificateur essentiel : les coraux.

Le rapport 2004 sur l'état de santé des récifs coralliens précise que « 70% des récifs de coraux de la planète sont menacés ou détruits comparativement à 59% quatre ans auparavant. Les dégâts les plus sévères ont été observés dans le Golfe persique où 65% des coraux ont disparu, suivi par l'Asie du Sud-Est et du Sud avec des taux de destruction respectivement de 38 et 45%. De récentes observations ont également indiqué que les Caraïbes ont perdu 80% de leurs coraux. »

Les causes naturelles de destruction des récifs sont dues aux cyclones, au réchauffement de la température de l'eau de mer, aux Acanthasters. L'Asie du Sud-Est vient de faire la dramatique expérience en décembre 2004 de l'action dévastatrice d'un tsunami.

Les activités humaines restent les premières causes de dégradations des récifs, notamment en raison de la vertigineuse surpopulation, la pollution des eaux, la surexploitation des ressources côtières, l'aménagement du littoral, l'exploitation minière, les méthodes de pêche destructrices.

A titre indicatif, une étude (prenant seulement en compte la valeur économique de la pêche, du tourisme et de la protection du littoral) a estimé le coût lié à la destruction d'un km de récif entre 137.000 et 1,2 M \$US sur 25 ans, (source : World Resources Institute).



Récif frangeant en Nouvelle-Calédonie (photo P.Joannot)

L'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI)

Lors du congrès de Rio en 1991, l'Agenda 21 des diverses résolutions faisait de la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés une des priorités. En conséquence, les Etats-Unis ont lancé en 1994, une action multilatérale de gouvernements et d'organisations : l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI), qui a vu le jour en avril 1995.

Cette initiative regroupe 102 pays dont 8 fondateurs : la France, les Etats-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, le Japon, la Jamaïque, les Philippines et la Suède et elle est soutenue par 10 institutions notamment le PNUE et la FAO. Une mobilisation rapide a permis la mise en place d'un vaste mouvement international d'informations et de sensibilisation en faveur de la protection des récifs.

Les pays membres de l'ICRI se sont engagés à participer aux actions pour le développement durable des récifs et écosystèmes associés et de leurs ressources, ainsi que sur la nécessité d'une surveillance continue de l'état de santé des récifs.

Un Comité de Coordination et de Planification (CCP) de l'ICRI a été mis en place et regroupe avec le secrétariat international à peu près une quarantaine de personnes.

Ce comité n'est pas une agence de moyens, son objectif est de **susciter des actions en faveur des récifs**, financées par les états membres, les organisations du système des Nations Unies, les ONG, les banques de développement et les Fondations.

L'ICRI a généré 2 unités opérationnelles :

- le Global Coral Reef Monitoring Network (GCRMN) qui assure le suivi et la surveillance des milieux ;

- l'International Coral Reef Action Network (ICRAN), qui organise des actions localisées de formation, communication, gestion participative et surveillance. Il regroupe une douzaine de membres dont le PNUE, le WWF, le WRI et la fondation des Nations-Unies.

L'INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES RECIFS CORALLIENS (IFRECOR)

La France, après les Etats-Unis et l'Australie, a accepté, pour deux ans, le secrétariat international de l'ICRI (1999-2000).

La France possède, avec près de 10 % des récifs mondiaux, un des plus grands ensembles récifaux de la planète. Situés dans les trois océans tropicaux, les récifs représentent 5000 km linéaires et couvrent 55 000 km². La France a donc une importante responsabilité en matière de gestion et de valorisation de ces écosystèmes.

Objectif et organisation de l'IFRECOR

Au-delà de la période de secrétariat de l'ICRI, la France se devait de poursuivre son action, notamment en faveur de ses propres récifs. C'est pourquoi, en mars 1999, sur décision du Premier ministre, Lionel Jospin, les ministres chargés respectivement de l'environnement et de l'Outre-Mer, ont lancé une action nationale en faveur des récifs coralliens des collectivités de l'Outre-Mer (COM) en créant l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR), dont l'organisation est décrite figure 1.

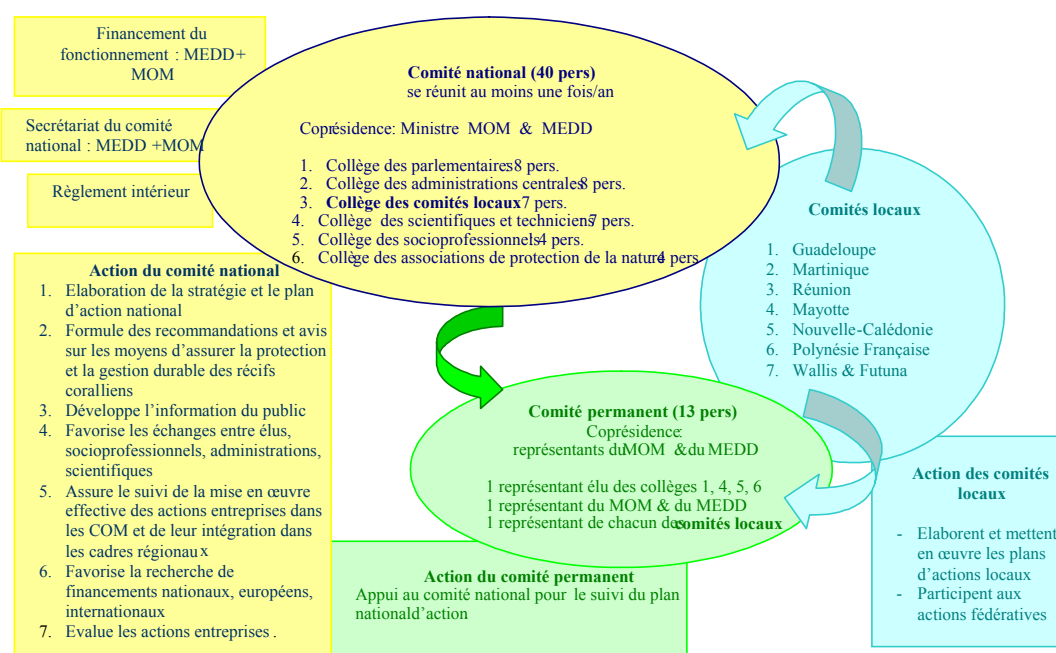


Figure 1 : Organisation de l'IFRECOR

L'IFRECOR est une initiative transversale qui a pour ambition de permettre la protection et la gestion durable des récifs, dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières, définie en coopération avec les collectivités locales. Elle contribue également au développement des transferts de connaissances, de technologies et de savoir-faire en ce domaine.

Pour conduire cette initiative, le gouvernement s'est doté d'un **comité national** coprésidé par les ministres chargés respectivement de l'environnement et de l'outre-mer. (fig.1).

Les comités locaux rassemblant les acteurs locaux des COM, sont représentés au sein du comité national et constituent dans leur collectivité une instance de concertation. Ils ont élaboré des plans d'action locaux en faveur de la protection et la gestion durable des milieux coralliens, en assurent le suivi, dans le respect des compétences de chacun.

Les ministères de l'Outre-Mer et de l'Ecologie financent des actions portées par les comités locaux.

Le plan national d'action

Le comité national a élaboré, en concertation avec les comités locaux de chacune des COM, un plan d'action national, qui s'inscrit dans le cadre de l'ICRI et dans la stratégie nationale (1999). Il comprend 6 axes stratégiques :

1. Planification
2. Réduction des effets négatifs des activités humaines, tout en assurant leur développement durable
3. Développement de la recherche, de la surveillance et des outils d'aide à la décision
4. Information, la formation et l'éducation
5. Développement des moyens d'action réglementaires et financiers
6. Développement de la coopération régionale

Chaque axe se décline lui-même en de nombreuses actions dont certaines sont fédératrices et présentent un caractère transversal pour l'ensemble des COM qui appliquent, outre ce plan national, leurs propres plans d'actions locaux.

Toutes les réponses aux besoins identifiés dans le plan ne pouvant être apportées en 5 ans, la **priorité pour la période 2000-2005** a été donnée aux actions suivantes :

- inscription des actions dans les exercices contractualisés entre les collectivités, l'Etat, l'Europe ;
- prise en compte des récifs coralliens dans les outils d'aménagement et de gestion intégrée ;
- lutte contre la pollution des eaux et l'érosion ;
- renforcement des connaissances, (inventaires, impact, surveillance, cartographie, systèmes d'information) ;
- la sensibilisation/formation/information et la communication ;
- le renforcement des échanges.

Quelques exemples concrets d'activités réalisées dans le cadre de l'IFRECOR

Toutes les actions entreprises dans le cadre de l'IFRECOR, ne pouvant être détaillées ici, il est conseillé de consulter le site internet : [http:// www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) , sous l'onglet Patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'IFRECOR les COM réalisent, chaque année aux mêmes stations de référence, un **suivi de l'état de santé des récifs coralliens**.

Financée par l'IFRECOR en **Nouvelle-Calédonie**, les résultats de cette surveillance sont transmis au niveau international, au GCRMN et à Reef Check et contribuent à la publication du bilan mondial établi par le GCRMN «Status of Coral Reef of the World ».

IFRECOR a permis de recueillir des données complémentaires sur les récifs et le lagon, utiles aux gestionnaires des provinces, bien que les actions conduites par IFRECOR ne représentent qu'une faible partie des études et des actions de sensibilisation et de gestion menées par les provinces.

L'IFRECOR Nouvelle-Calédonie a aussi participé à la réalisation d'un **guide** intitulé « récifs coralliens et mangroves : ce qu'il faut savoir » **destiné aux populations locales** de Nouvelle-Calédonie et de la région Pacifique (édité en français et en anglais).



Récif coralliens et mangroves . Ce qu'il faut savoir (photo P.Joannot)

Encore inconnus il y a quelques années, les récifs coralliens de **Wallis et Futuna**, (219 km² de récifs) font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière, depuis la mise en place, en 1999, de l'IFRECOR.

La création d'un guide pratique de restauration des récifs coralliens dégradés à l'usage des décideurs, des scientifiques et des techniciens de l'environnement susceptibles de mettre en place des opérations de restauration est soutenue par le comité de **Polynésie Française** dans le cadre d'une action fédérative.

Le phénomène d'érosion, lié à l'urbanisation, l'aménagement et à certaines pratiques agricoles, est omniprésent dans le paysage de **Mayotte**. Sur fonds IFRECOR, une association villageoise a réalisé des travaux de végétalisation des padzas (zones d'érosion sur les bassins-versants). Un observatoire des mangroves et de l'érosion de Mayotte (OMEM) est en cours sur fonds IFRECOR.

Pour décrire et gérer rationnellement les écosystèmes coralliens, il est nécessaire de disposer de cartes, intégrées ou non dans des systèmes d'information géographique. En **Martinique**, une cartographie des zones marines peu profondes sera prochainement disponible.

L'action fédérative en cours sur ce thème menée par **la Réunion** conduira à la réalisation d'un guide méthodologique à l'usage des décideurs et des gestionnaires de l'environnement récifal.

L'IFRECOR se fonde sur la transversalité, sur la nécessité de mieux connaître la biodiversité du milieu naturel et son évolution en fonction de facteurs exogènes naturels et anthropiques mais aussi sur l'indispensable participation des acteurs locaux dont la connaissance de la réalité du terrain est essentielle à la réussite de l'initiative.

L'INITIATIVE FRANÇAISE POUR LES RECIFS CORALLIENS (CRISP) AU BENEFICE DES PETITS PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE

Par ailleurs, outre son engagement pour ses récifs coralliens d'outre-mer, la France, souhaite, mener une nouvelle **initiative** dans la région du Pacifique Sud, pour **aider** les petits **pays insulaires du Pacifique à connaître, exploiter et gérer durablement leurs récifs coralliens**.

Ouverte à toutes les contributions, portée par l'Agence française de développement (AFD), cette initiative, lancée officiellement à Nouméa au moment où se tient la conférence sur la biodiversité à Paris, permettra de dynamiser et consolider la coopération entre les COM, les états développés et les pays en voie de développement du Pacifique Sud.

Comme l'IFRECOR, le CRISP **favorisera les actions transversales, l'interdisciplinarité pour permettre aux décideurs de réaliser, dans leurs pays, une harmonie entre le maintien de la biodiversité des récifs coralliens et leur exploitation durable**. Cette nouvelle initiative créera certainement des passerelles naturelles avec les comités locaux de l'IFRECOR qui pourraient, au titre de la coopération régionale, participer à cette initiative.

Le CRISP financera, sans créer de nouvelles structures, des projets menés par des acteurs engagés dans la gestion durable des récifs.

Le plan de financement du CRISP, prévu sur 3 ans, est estimé à 8,7 M€ (AFD 3M€ ; Conservation International 1,2 M€ ; WWF 0,5 M€ ; Fondation des Nations-Unies 0,9 M€ ; Laboratoires Pierre Fabre 0,2 M€ ?; FFEM 2,0 M€ ; MAE 0,4 M€ ; Fonds Pacifique 0,5 M€).

La contribution de l'IFRECOR sera d'environ 0,4 M€, réservés aux COM.

Les actions réalisées dans le cadre du CRISP aideront à :

- mieux connaître la biodiversité, l'état et le fonctionnement des milieux coralliens
- réaliser des opérations de protection et de gestion à une échelle significative
- valoriser le potentiel économique de ces milieux
- diffuser l'information et les savoirs ; renforcer les capacités et l'animation des réseaux locaux, nationaux et internationaux dans tout le Pacifique Sud.

L'initiative est structurée en 3 composantes :

Composante 1 : Aires marines protégées et bassins versants

- Développement des Aires Marines Protégées (AMP). (3,70 M€)

Les partenaires, majoritairement des ONG environnementalistes, mettront leurs compétences aux services des décideurs afin de créer des aires marines protégées permettant à la fois la conservation de la biodiversité et la pérennisation des activités économiques. L'édition de guide opérationnel contribuera aussi au transfert des savoirs.

- Plusieurs autres partenaires (CIRAD, IAC, CI) travailleront à la gestion des bassins versants en proposant des outils tels que des modèles spatialisés permettant :
 - o l'évaluation et la cartographie des zones à risques,
 - o la délimitation et la gestion des AMP,
 - o l'aménagement des bassins versants.

Les actions menées dans le cadre de cette composante devraient permettre de stabiliser les revenus de la pêche mais aussi contribuer à en créer de nouveaux (aquaculture, écotourisme).

Composante 2: Connaissance, gestion, restauration, valorisation des écosystèmes coralliens (3,30 M€)

- Plusieurs partenaires scientifiques (IRD, EPHE, CNRS, UPF, UPS) ainsi que l'ICRAN, travailleront à l'acquisition et aux transferts des données de la recherche relative :
 - o aux risques de dégradation des milieux (indicateurs de surpêche, cartographie des risques d'érosion),
 - o au développement de filières aquacoles (capture, grossissement des larves de poissons récifaux).

- à la valorisation de molécules actives (volets pharmacologique et juridique)
 - à la valorisation du potentiel éco-touristique de la région,
 - à l'état des connaissances sur les interactions entre l'augmentation de la teneur en CO2 de l'atmosphère et la croissance des récifs,
- Ces partenaires auront aussi une mission de diffusion des techniques de restauration des milieux et devront créer une métabase de données sur les récifs coralliens du Pacifique. Les actions menées dans le cadre de cette composante devraient permettre des retombées économiques (valorisation de molécules actives, larves de poissons récifaux)

Composante 3: Coordination, capitalisation, communication et vulgarisation (1,70 M€)

- Afin de coordonner l'initiative, d'en assurer le suivi et l'évaluation, le ministère des affaires étrangères permet la création d'une unité de coordination accueillie à la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa.
- Par ailleurs le PROE/SPREP se chargera de la diffusion des savoirs.

CONCLUSION

Ces initiatives françaises en faveur des récifs devraient aider non seulement à préserver la diversité naturelle de ces milieux mais aussi à améliorer la qualité de vie des populations du littoral tout en leur permettant de jouer un rôle actif dans la gestion de leurs ressources. Elles devraient aussi entraîner une amélioration de l'économie des collectivités d'outre-mer et des pays concernés.

Ces initiatives, dont la transversalité, la pluridisciplinarité et le partage des savoirs sont essentiels pour leur réussite, soulignent ainsi la volonté de la France de s'engager dans la gestion durable des récifs coralliens.

Pour plus d'informations consultez les sites Internet de l'ICR : <http://www.icriforum.org/> et de l'IFRECOR : <http://www.ecologie.gouv.fr> , sous l'onglet Patrimoine naturel.

REFERENCES

Wilkinson C.*et al.* -2004 - Status of Coral Reefs of the World: 2004, GCRMN

Joannot, P. : -2004- Trois aspects de la culture scientifique au service du partage des savoirs. HDR. Université de la Nouvelle-Calédonie, 365p. N° BU HDR 39 JOA.

IFRECOR : site Internet

ICRI : site Internet

Rojat D., Clua E., -2004- Présentation du CRISP. Document AFD

Signification des acronymes

IRD : Institut de Recherche pour le Développement ; EPHE : Ecole Pratique des Hautes Etudes ; CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique ; UPF : Université de Polynésie Française ; UPS : Université du Pacifique Sud ; CI : Conservation internationale, CIRAD : Centre International de la Recherche Agronomique pour le Développement ; IAC : Institut Agronomique Calédonien.